



Les
Amis de l'Académie
d'Agriculture de France

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde d'interrogations permanentes, de communication, d'alertes et d'emballlements médiatiques.

Or, en agriculture, en alimentation et en environnement, les orientations et les décisions ont des conséquences sur le court et le long terme.

Les acteurs concernés ont donc besoin du temps de l'analyse et de la réflexion, et surtout des avis et des informations techniques, scientifiques, économiques et environnementales.

Face aux grands enjeux, des expertises impartiales et indépendantes sont plus que jamais nécessaires.

« **L'Académie d'Agriculture**
a vocation à apporter aux secteurs socio-économiques des éclairages en agronomie, en alimentation et en environnement, et d'aider à la décision publique. »

C'est pourquoi l'Association des Amis de l'Académie d'Agriculture, la 4AF, s'est fixée pour mission de fédérer autour de l'Académie, d'accroître sa notoriété, de favoriser ses échanges avec l'univers professionnel de l'agriculture et d'élargir sa communication vers le grand public.

L'Académie d'agriculture, aujourd'hui

L'Académie d'agriculture de France a été fondée en 1761 en plein siècle des Lumières.

Elle compte 420 membres dont 120 titulaires de nationalité française et 60 membres étrangers associés auxquels s'ajoutent 180 membres correspondants nationaux et 60 membres correspondants étrangers. Ses membres couvrent de très larges domaines de compétence : chercheurs du service public et des entreprises, professeurs des universités et des grandes écoles, agriculteurs, vétérinaires, patrons d'entreprises et d'organisations professionnelles, économistes, spécialistes de la communication. Cette grande diversité de compétences donne à l'Académie d'agriculture un rôle unique, d'analyse, de réflexion et de synthèse sur des sujets variés des domaines liés à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.



Le programme de travail de l'Académie

Chaque année, l'Académie d'agriculture se fixe des grands objectifs qui fédèrent l'ensemble de ses actions.

Ainsi, en 2013-2014, **quatre grands thèmes ont été définis** :

- ✓ produire plus et mieux pour nourrir les hommes,
- ✓ adapter la gestion des écosystèmes agricoles et forestiers au changement climatique,
- ✓ Intégrer les politiques agricoles, environnementales et territoriales,
- ✓ Contribuer au débat sur l'innovation et l'acceptabilité sociale.

Les missions de l'Académie

L'Académie d'agriculture de France est une société savante reconnue d'utilité publique. Elle a pour mission de conduire des réflexions de nature scientifique, technique, économique, juridique, sociale et culturelle, afin d'éclairer la société et les décideurs à préparer ou à accompagner leurs évolutions.



Elle étudie les questions concernant :

- ✓ la production, la transformation, la commercialisation, la consommation et l'utilisation des produits;
- ✓ l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, en relation avec l'espace rural, la forêt, les eaux, les sols et la biodiversité;
- ✓ les évolutions sociales, économiques et culturelles dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la forêt, le bois, la pêche, l'alimentation, l'eau et l'environnement ;
- ✓ les rapports entre les mondes ruraux et urbains.



L'organisation de l'Académie

L'Académie est organisée en dix sections thématiques :

- productions végétales,
- forêts et filière bois,
- productions animales,
- sciences humaines et sociales,
- milieux et êtres vivants,
- sciences de la vie,
- environnement et territoires,
- alimentation humaine,
- agrofournitures,
- économie et politique.

Les sections s'investissent dans **des groupes de travail transversaux**, qui mobilisent plusieurs sections, voire plusieurs académies :

- agriculture biologique,
- eau,
- PAC,
- agricultures et forêts en milieu périurbain,
- potentiels de la science pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement,
- plantes génétiquement modifiées,
- éthique de l'animal,
- indicateurs d'impact pertinents et agriculture durable,
- principe de précaution,
- antibio-résistance,
- agriculture, filières et sécurité alimentaire...



Bulletin à renvoyer accompagné du règlement à :

Association des Amis de l'Académie d'Agriculture de France (4AF)
18, rue de Bellechasse
75007 - Paris

Pour adhérer

à l'Association des Amis de l'Académie d'Agriculture de France (4AF),
merci de nous retourner ce bulletin d'adhésion 2015

Nom :

Prénom :

Fonctions professionnelles ou académiques :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

E-mail :

Je souhaite adhérer :

- A titre personnel (50 €/an)
- Au titre d'une collectivité* (350 €/an)
- Au titre d'une entreprise (850 €/an)
- Au titre de bienfaiteur (3000 €/an)

*collectivité : tout établissement non soumis aux BIC : Institut, OPA, Ets d'enseignement...

Ci-joint le règlement :

- par chèque de euros
à l'ordre de l'Association 4AF
- par virement bancaire (demander un RIB)

À

le

Signature :

Ces cotisations (ou dons) sont déductibles dans le cadre du mécénat (reconnaissance d'association d'intérêt général).
Un reçu fiscal vous sera adressé.

L'Association des Amis de l'Académie d'Agriculture de France (4AF) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Elle est composée à la fois de personnes individuelles (120 personnes) et de personnes morales regroupant des organisations professionnelles tels que des instituts techniques, des associations de producteurs, des sociétés de l'agrofourmiture (semences, engrais, produits phytopharmaceutiques), du machinisme, des distributeurs de la coopération et du négoce agricole ainsi que des industries agro-alimentaires.



Elle organise des rencontres sur des sujets couvrant aussi bien l'Agriculture, l'Alimentation que l'Environnement, en faisant appel à des académiciens.

Elle favorise la communication de l'Académie d'agriculture vers les publics intéressés par ses différents domaines de compétences.



Pourquoi adhérer ?

- ✓ pour proposer à l'Académie des thèmes de réflexions qui puissent vous aider dans vos orientations et participer à la décision politique,
- ✓ pour disposer d'une expertise crédible et impartiale sur des sujets d'actualité,
- ✓ pour élargir votre réseau relationnel au sein d'une société représentant un rassemblement de compétences unique en France,
- ✓ pour participer à des débats ou séances de travail sur des sujets qui vous motivent et que vous pourrez proposer,
- ✓ pour accéder facilement aux travaux réalisés et aux ressources documentaires de l'Académie,
- ✓ pour bénéficier de façon privilégiée des infrastructures de l'Académie pour l'organisation de vos réunions ou événements au cœur de Paris.

Adhérer à l'Association, c'est participer à la valorisation des travaux de l'Académie et communiquer plus largement sur l'importance sociale, économique et environnementale de l'Agriculture et de l'agro-alimentaire.

Pour toute information complémentaire
vous pouvez nous contacter :

Par courrier postal à :

Association des Amis de l'Académie d'Agriculture de France (4AF)
18, rue de Bellechasse - 75007 PARIS

Par courrier électronique auprès de :

bambolet@orange.fr ou jean.wohrer@gnis.fr

Présentation de l'association
sur le site de l'Académie
d'Agriculture de France



www.academie-agriculture.fr/nous-connaître/association-4af